

Décision DG n° 2007-98 du 22 mars 2007 portant modification de la directive technique n° 2 bis de l'Agence française du sang du 24 novembre 1997 relative aux conditions de mise en place de l'informatisation de la traçabilité des produits sanguins labiles, prise en application de l'article R. 666-12-11 du code de la santé publique

NOR : SANX0730166S

Le directeur général de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1221-40 ;

Vu la directive technique n° 2 bis de l'agence française du sang du 24 novembre 1997 relative aux conditions de mise en place de l'informatisation de la traçabilité des produits sanguins labiles, prise en application de l'article R. 666-12-11 du code de la santé publique, modifiée ;

Vu l'avis de l'établissement français du sang en date du 1^{er} mars 2007,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe VI de la directive technique n° 2 bis est complétée par les dispositions figurant à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

A l'annexe VIII de la directive technique n° 2 bis, sont ajoutés les éléments figurant à l'annexe II de la présente décision.

Article 3

Le président de l'Etablissement français du sang est chargé de la mise en oeuvre de la présente décision ainsi que de ses annexes à compter de leur publication.

Fait à Saint-Denis, le 22 mars 2007.

Le directeur général,

J. Marimbert

ANNEXE I
CODIFICATION DES SITES DES ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFUSION SANGUINE

ÉTABLISSEMENTS	CODE ETS	IDENTIFICATION ETS (deux premiers	SITES TRANSFUSIONNELS	CODE SITES ETS	ANCI COD AFS (deu premi
----------------	-------------	---	--------------------------	----------------------	-------------------------------------

de transfusion sanguine	(directive technique n° 2)	chiffres n° de don unique depuis 2000)	(en gras sites : distributeurs)	(directive technique n° 2)	chiffre n° de don unique jusqu' 2000
ETS Alpes - Méditerranée	1399	73	Marseille hôpital Nord	1361	
			Marseille Timone	1362	
			Marseille hôpital Sud	1363	
ETS Nord de France	5999	69	Valenciennes Tertival	5931	
ETS Ile-de-France	7599	67	Cabanel	7532	
ETS Pyrénées - Méditerranée	3198	72	Carcassonne CH	1103	